

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 juillet 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 juin 2022 à 19h en la salle du Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à laquelle sont présents :

Madame Johanne Joannette, conseillère district no 2
Madame Annie Gagnon, conseillère district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale, Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, Monsieur Jean Fontaine, directeur par intérim du Service incendie, Me Audrey-Toupin-Couture et Me Martin Brunet, du bureau Cain Lamarre, Avocats et Monsieur Jean-Paul Lacoursière, ingénieur assistant également à cette assemblée.

Rs.2022-06-270

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 22 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 007-2022.

En conformité avec les articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil tient une assemblée publique sur le projet de règlement 007-2022.

Le maire présente le projet de règlement 007-2002 aux personnes présentes.

Projet de règlement 007-2022

Ce projet de règlement prévoit :

« D'autoriser une unité de transvasement dans la zone 402, d'encadrer l'entreposage de wagons-citernes ainsi que les usages à l'intérieur de rayons de protection ».

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DE L'ÉCHÉANCIER, LE TABLEAU D'INFORMATIONS SUR UN RÈGLEMENT D'URBANISME ET SUR LES MODALITÉS DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

Me Audrey Toupin-Couture explique l'échéancier et mentionne que le projet de règlement 007-2022 est susceptible d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées, les zones contigües et les zones partiellement ou totalement comprises qui peuvent déposer une demande d'approbation.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 19 h 24.

M. Pierre Champigny

- Demande pourquoi il n'y a pas eu d'acceptabilité sociale avant de partir le projet.
- Soumet une proposition au conseil et c'est d'abandonner le projet immédiatement afin d'éviter un référendum et de faire dépenser de l'argent à Trackvale et les citoyens et dit qu'il ne sert à rien de s'entêter avec le projet.

M. Réjean Lefebvre

- Demande s'il est possible de reporter la date d'adoption du règlement étant donné que cette date tombe dans les vacances de la construction.

M. Stéphane Thériault

- Demande en quoi ce projet ajoute de la valeur pour la Ville, ça rapporte quoi à la Ville.

Mme Jessyca Lacasse

- Demande si c'est la Ville qui va payer pour l'eau, les formations des pompiers, donc les contribuables, ou se sera Trackvale.
- Demande qu'est-ce qu'y motive la Ville à aller de l'avant avec le projet.

Mme France Rondeau

- Est-ce que la Ville va devoir se doter d'un plan d'intervention et/ou d'urgence et que si Trackvale vendait l'entreprise, est-ce que les nouveaux propriétaires devraient se soumettre au même plan.
- Demande pourquoi un projet comme celui-là, étant donné qu'Acton Vale est un Village Relais.

M. Benoit Jodoin de la Cie Penske

- Demande si Trackvale a mis en place un plan d'urgence.

M. Alain Lépine

- Comment la Ville considère la sécurité de ses pompiers avec le rayon établi selon le rapport de Monsieur Lacoursière.
- Demande si c'est illégal pour la Ville d'arrêter les procédures maintenant.

Mme Maude Baillargeon-Landry

- Est-ce que les pompiers vont pouvoir entrer dans la zone de 157 m s'il y avait une explosion majeure et venir sauver sa famille.
- Demande pourquoi la Ville n'est pas allée chercher plusieurs expertises et se contenter d'une seule.

Mme Annie Desgranges

- L'AMF lui a donné 3 scénarios concernant les assurances de ceux qui sont dans les zones à risques et énumère les 3 scénarios. Demande qui va fournir aux citoyens la liste des assureurs qui vont vouloir les assurer à bon prix.
- Demande si le propane peut-être arrêté par l'eau. Il est mentionné que ça prend de la mousse. Demande si la Ville est équipée pour ce genre de matériel.

M. Luc Labrecque

- Demande comment peut-on permettre la manipulation et de jouer avec la santé et la sécurité des gens qui sont déjà installés dans le secteur.
- Demande s'il est possible que la Ville change sa décision.

M. Marc Racine

- Demande pourquoi sur le formulaire de demande d'approbation référendaire la case « refuser » n'est pas inscrite dans les choix.

Mme Sylvie Miclette

- Demande qu'est-ce que c'est au juste le « registre ».
- Qu'en vertu du projet de règlement, si une garderie en milieu familial voulait s'établir, les gens n'y auraient pas droit, mais si une famille avec six enfants venait s'installer, il n'y aurait aucun problème. Demande si c'est bien cela.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 21 h 00.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heures et zéro minute (21 : 00).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière